



CCE GRDF du 21 juin 2017

Déclaration sur le dossier AIPR

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux se met enfin en place ! En 2012 après la sortie du décret anti-endommagement, il a été constaté une baisse des dommages aux ouvrages des réseaux, en particulier sur les réseaux sensibles.

Cette baisse mettait en avant l'importance du décret et sa mise en œuvre. Pour autant quelques années plus tard le nombre de Dommages, en particulier sur les réseaux gaz reste élevé. Devant cet état de fait, les acteurs des travaux à proximité des réseaux, sous la tutelle du gouvernement, faisaient le constat que trop peu de salariés concernés, en particulier pour les entreprises des travaux publics, connaissaient la réglementation issue du décret de 2012.

Il aura fallu attendre plus de 3 ans pour que la décision de vérifier les compétences des salariés concernés arrive. Même si la CGT s'interroge sur la pertinence d'avoir attendu aussi longtemps, nous notons une évolution significative en termes de sécurité. **Mieux vaut tard que jamais !**

Pour la CGT, cette AIPR a du sens et à ne pas en douter, permettra de professionnaliser et sensibiliser le plus grand nombre, à condition qu'elle soit connue et que l'examen se passe dans de bonnes conditions.

En effet, à l'optique 2018 c'est environ 800 000 à 1 million de salariés du public et du privé qui devront obtenir par le passage du QCM cette attestation. Pour l'heure, même si les chiffres que vous affichez dans votre document montrent un taux de réussite élevé, il n'en reste pas moins que ces éléments sont donnés sur la base d'un faible taux de participation.

En effet, encore trop peu d'entreprises et de collectivités locales ont pris la mesure de cette évolution réglementaire. Sur ce point, même si GRDF n'en est pas responsable, nous devons mettre tout en œuvre pour accentuer les sensibilisations auprès des collectivités locales, mais aussi des entreprises du TP, en particulier celles qui travaillent pour nous.

Pour la CGT, l'externalisation des activités de GRDF, en particulier les travaux restent bien trop élevées ; nous tenions donc à vous rappeler que GRDF a l'obligation de s'assurer que les entreprises qui travaillent pour GRDF, aient les compétences nécessaires afin d'assurer au mieux la sécurité des biens et des personnes. Pour la CGT il y a encore trop de dommages évitables sur des Chantiers MOA GRDF.

Venons maintenant sur les dispositions mises en œuvre de cette AIPR pour les agents de GRDF. Deux types d'AIPR sont proposés, le CONCEPTEUR en particulier pour les chargés d'affaires et l'AIPR OPERATEUR pour nos techniciens d'interventions Gaz. A la différence d'autres entreprises et exploitants de réseaux sensibles, nous avons la chance d'avoir ENERGY FORMATION agréée comme centre d'EXAMENS, de fait nous pouvons plus facilement maîtriser le contenu, la volumétrie mais surtout la qualité des formations. Cette situation nous amène à vous poser les premières questions à savoir :

- Les régions ont-elles toutes bien fait le choix de diligenter les formations et le passage du QCM des agents par ENERGY FORMATION (ou collègues formateurs type « MERCURE ») ?
- Si tel n'est pas le cas, quelles sont les régions qui n'ont pas fait ce choix et quels en sont les motifs ?

Sur ce point et pour la CGT, il ne doit y avoir qu'une seule posture ! Celle d'une formation en amont du QCM faite en interne et le passage du QCM là aussi en interne.

Dans le document il est précisé que l'AIPR est valable 5 ans et est délivrée par l'employeur. Pouvez-vous nous en dire plus sur :

- Comment l'AIPR est ou sera délivrée, sur quel format et préciser qui délivrera (manager première ligne, chef d'exploit,...) l'AIPR ?
- Par le fait qu'elle soit valable 5 ans, comme allons-nous gérer le flux des formations ainsi que les recyclages au terme de cette période de 5 ans ?

Il est aussi précisé que l'agent ayant un diplôme ou un certificat (voir listes des diplômes concernés sur le site du ministère) de moins de 5 ans n'a pas besoin de passer ce QCM. Pour la CGT même si nous pouvons comprendre cette mécanique il n'en reste pas moins important qu'une sensibilisation sur le décret reste nécessaire, de fait :

- N'est-il pas judicieux, d'inclure dans le cursus de formations de nos apprentis un moment spécifique sur cette question, et en leur faisant passer le QCM à l'issue ?
- Quel volume de formations supplémentaires est-il prévu pour les techniciens UCF qui vont rejoindre la DR dans le cadre du projet EOAI ?

Enfin sur la volumétrie à GRDF des formations et passages des QCM, vous êtes selon nous trop vague et la volumétrie trop faible, il est essentiel que GRDF fasse de cette AIPR une priorité.

Nous exigeons donc des éléments plus précis pour le prochain CCE ainsi que pour celui de décembre 2017, sur le nombre, le taux de réussite, mais aussi un tableau comparatif des coûts de formations avec le passage QCM entre la formation interne ou externe.

Vous l'aurez compris la CGT est et restera attachée à la formation et au professionnalisme des agents de GRDF ! Pour la CGT la sécurité n'a pas de prix, GRDF doit donc se donner les moyens pour que le programme de formations AIPR soit respecté. Nous exigeons en plus des présentations en CCE, que des points réguliers soient faits dans les CE et CHSCT locaux.